

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00351 Numéro SIREN : 811 446 749 Nom ou dénomination : 3DLS
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 7086

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société :

3DLS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS

SIEGE SOCIAL 110 ALLEE DES MESANGES

29820 BOHARS

811 446 749 RCS BREST

Représentée par Fabien LABOUREL, gérant

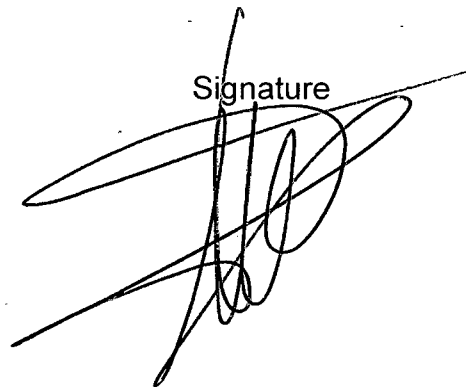
- ✓ Certifie que les documents comptables de l'exercice clos le 31 janvier 2023 sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale,
- ✓ Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

GRANT THORNTON

90 rue Charles Nungesser

29490 GUIPAVAS

Signature



Plaquette annuelle

SARL 3DLS

Exercice clos le 31/01/2023


Certifié conforme à l'original



SARL 3DLS

au capital de 8 000 €
110 Allée des Mésanges
29200 BREST

Exercice clos le 31/01/2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
90 rue Charles Nungesser
29490 GUIPAVAS

1. Comptes annuels

Attestation d'Expert-Comptable	7
Bilan actif	8
Bilan passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Soldes intermédiaires de gestion	12
Annexe	13

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	25
Compte de résultat détaillé	29

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters.

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2023	Net 31/01/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 016	8 831	12 185	15 607
Autres immobilisations corporelles	23 167	14 398	8 769	13 402
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	14 653		14 653	8 153
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	30 000		30 000	30 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	88 836	23 229	65 607	67 162
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	811 410		811 410	667 651
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	65 724	879	64 845	70 513
Autres créances	364 489		364 489	244 979
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 333		29 333	17 192
Charges constatées d'avance (3)	13 228		13 228	11 669
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 284 184	879	1 283 305	1 012 005
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 373 019	24 108	1 348 912	1 079 167
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

	31/01/2023	31/01/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	156 210	131 342
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-41 374	24 869
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	123 636	165 010
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	962 711	643 800
Dettes fiscales et sociales	216 548	224 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 153	9 156
Autres dettes	362	
Produits constatés d'avance	37 500	36 667
TOTAL DETTES	1 225 275	914 156
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 348 912	1 079 167
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 225 275	914 156
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



PS 19

Désignation de la société : SARL 3DLS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023, dont le total est de 1 348 912 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 41 374 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 016			21 016
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	23 167			23 167
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	8 153	6 500		14 653
Immobilisations corporelles	52 336	6 500		58 836
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 000			30 000
Immobilisations financières	30 000			30 000
ACTIF IMMOBILISE	82 336	6 500		88 836

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 409	3 422		8 831
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	9 765	4 633		14 398
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	15 174	8 055		23 229
ACTIF IMMOBILISE	15 174	8 055		23 229

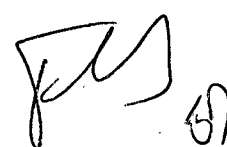
Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 473 440 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 000		30 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	65 724	65 724	
Autres	364 489	364 489	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 228	13 228	
Total	473 440	443 440	30 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.r.r. à obtenir & av non rec.	222 012
Etat-produits à recevoir	1 218
Total	223 230



Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 225 275 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	962 711	962 711		
Dettes fiscales et sociales	216 548	216 548		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 153	8 153		
Autres dettes (**)	363	363		
Produits constatés d'avance	37 500	37 500		
Total	1 225 275	1 225 275		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 euros.



Charges à payer

	Montant
Fac non parv-fournisseurs	84 717
Dettes pr pour congés à payer	67 880
Autres charges à payer	6 000
Prov primes vacances	11 280
Charg soc pour congés payés	18 506
Ch soc/prov primes vacances	4 239
Allocations familiales exploit	7 985
Etat-charges à payer	55
Contribution Économique	1 750
Cvae	4 684
Taxe apprentissage	1 454
Taxes grandes surfaces	24 219
Total	232 769

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assur multirisq avance	5 563		
Autres charges d'avance	7 665		
Total	13 228		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	37 500		
Total	37 500		



Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 61 980 euros

Les droits à indemnité de départ en retraite, acquis par les personnes de plus de 50 ans à la clôture de l'exercice sur la durée d'exploitation du fonds de commerce par la société, sont évalués à 11 500 €. Les droits acquis antérieurement par ces salariés et estimés à 29 200 €, sont pris en charge par le propriétaire du fonds.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.



3DLS**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8.000 EUROS R.C.S. BREST****SIEGE SOCIAL 410 ALLEE DES MESANGES****29820 BOHARS****811 446 749 RCS BREST**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le trente et un juillet, à dix heures,

Les associés de la société 3DLS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents:

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Fabien LABOUREL, propriétaire de | 408 parts |
| - Madame Enora DEROUEN, propriétaire de | 392 parts |

soit un total de	800 parts
sur les HUIT CENTS (800) parts sociales composant le capital social.	

Monsieur Fabien LABOUREL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.



Puis Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 janvier 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 janvier 2023, s'élevant à – 41.374,31 euros, au compte "AUTRES RESERVES ".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Fabien LABOUREL et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur Fabien LABOUREL s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame Enora DEROUEN et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Enora DEROUEN s'étant abstenue pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

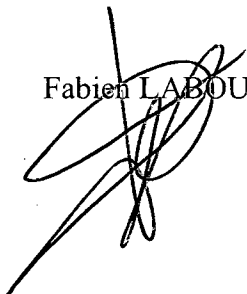
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fabien LABOUREL



Enora DEROUEN

